



Aérodrome, Avenue de Chambéry  
73190 Challes les Eaux

contact@aeroclub-clap73.org  
07 67 92 76 01  
[www.aeroclub-clap73.org](http://www.aeroclub-clap73.org)

## Charte d'adhésion

---

Vous avez sollicité votre adhésion à l'aéroclub « Les Amis du CLAP 73 ». La lecture et ratification de cette charte constitue un engagement moral que nous vous demandons de prendre afin de nous assurer, d'une part des motivations qui sont les vôtres, et d'autre part de votre adéquation avec l'esprit et l'objet social de l'association. Afin d'éviter la moindre incompréhension, nous vous remercions d'y accorder toute votre attention.

### Article 1

« Les amis du CLAP 73 » forment une association ou aéroclub fonctionnant exclusivement grâce à une ressource bénévole, aussi bien en ce qui concerne son administration que par l'investissement de ses instructeurs.

En adhérant aux Amis du CLAP 73, vous vous engagez dans une démarche de bénévolat à la hauteur de vos possibilités, afin de faire perdurer l'association et son esprit, et de contribuer à son développement. L'association ne peut être en aucun cas considérée comme « un club de service » et l'investissement bénévole prévaut.

### Article 2

Les ressources de l'aéroclub proviennent principalement des cotisations des membres, des subventions occasionnellement perçues et des activités organisées qui découlent d'une entente joyeuse et amicale.

Ainsi la participation de tous ses membres est souhaitée, lors des manifestations associatives, permanences du week-end, ainsi que dans les moments réservés travaux d'intérêt généraux.

### Article 3

La gestion financière de la structure permet à tous de bénéficier d'une pratique de l'activité aéronautique sportive et de loisir à des coûts raisonnables et calculés au plus juste. Cela reflète la somme des investissements de chacun mais aussi le bon fonctionnement de son administration.

Il vous appartient donc de veiller à l'approvisionnement rigoureux de votre compte pilote afin d'aider à garantir l'équilibre de nos finances et de vous acquitter en temps et en heure des sommes dues.

### Article 4

La pérennité et la sécurité des aéronefs mis à disposition dépend d'une gestion raisonnable et prévoyante tout autant que d'un entretien rigoureux et d'une utilisation respectueuse de ses membres.

Les règles qui vous seront enseignées quant à votre participation obligatoire à ces entretiens permettent de pérenniser notre activité, nos avions, nos locaux et assurent une bonne entente générale entre les membres. Nous vous engageons à vous en informer afin de les respecter dans l'intérêt de tous.

#### **Article 5**

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires européennes des organismes de formation déclarés, un MANEX (Manuel d'exploitation), un MGSC (manuel de gestion de la sécurité et de la conformité), ainsi qu'un MANORG (Manuel d'organisation) ont été mis en place par les instances dirigeantes du club.

Maintenus à jours ils nécessitent d'y faire souvent référence. Il ne se trouve que très peu de problématiques qui ne trouvent de réponse dans leur lecture attentive.

#### **Article 6**

La formation des pilotes et le maintien de leurs compétences sont assurés par une équipe pédagogique entièrement bénévole sous la direction d'un chef pilote également bénévole. Les instructeurs et examinateurs dispensent savoir et expérience par plaisir et volonté de transmettre.

Aussi, il vous est demandé d'observer le plus grand respect quant à leur investissement, ce qui constitue le premier moyen de leur témoigner la reconnaissance qu'ils méritent tous.

#### **Article 7**

L'association bénéficie de l'utilisation de l'aérodrome de Chambéry Challes les Eaux. A ce titre, elle côtoie d'autres utilisateurs professionnels ou associatifs sur la surface. La bonne entente de l'ensemble des structures est impérative dans un environnement aéronautique parfois controversé.

Le plus strict respect des règles de cohabitation vous est demandé, tout autant que celui des procédures qui garantissent une bonne entente avec les riverains et le voisinage proche.

#### **Article 8**

La pratique d'une activité aérienne, ou sport aérien, requiert la plus grande prudence ainsi que le respect absolu des règles de sécurité. Ceci est l'affaire de tous et fait l'objet de points réguliers des instances dirigeantes et pédagogiques du club.

Nous vous engageons à prendre connaissance des règles en vigueur afin de toujours agir en sécurité. Il est important de maintenir un haut niveau de vigilance ne serait-ce qu'en se tenant informé des « Retours d'expérience » diffusés auprès de tous, qu'en participant régulièrement aux séances de formation collectives organisées par les instructeurs. Une pratique régulière est un gage de sécurité. Nos instructeurs sont à votre disposition pour vous entraîner.

*Date du jour, Nom et Prénom et Signature, précédés de la mention lu et approuvé.*